Syndicat Mixte Provence Fluviale
Comité Syndical

REÇU LE
07.11.23
PREF.13

n°1

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Budget Supplémentaire 2023

Le budget supplémentaire (BS) 2023 se divise en plusieurs parties :

- Le report des restes à réaliser.
- La reprise des résultats de clôture de l'exercice 2022.
- La décision modificative n°1 qui amende le budget primitif 2023.

Le report des restes à réaliser

Les restes à réaliser sont nuls tant en investissement qu'en fonctionnement.

La reprise des résultats antérieurs

Le BS 2023 intègre les résultats reportés de l'exercice précédent conformément à l'arrêté du compte administratif 2022, adopté par notre délibération n°4 du 14 mars 2023.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 sont un excédent de 269 136 € en section de fonctionnement et un besoin de financement de 19 665 € en section d'investissement.

Le présent budget supplémentaire 2023 porte ainsi en dépenses d'investissement le besoin de financement de 19 965 € (001) susvisé. Celui-ci est couvert par une affectation à l'article 1068 du même montant par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

Le solde de cet excédent soit 249 171 € est repris en recette de fonctionnement (002).

La décision modificative N°1

La décision modificative permet d'inscrire des crédits nécessaires à la réalisation d'opérations nouvelles ou complémentaires.

REÇU LE
02.11.23
PREF.13

Ces propositions nouvelles sont les suivantes, en mouvements réels :

Dépenses

159 825 € de crédits de paiement en investissement

139 860 € seront consacrés aux études de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une dépense de 19 965 € correspond au déficit antérieur reporté.

32 951 € de crédits de paiement en fonctionnement

Il s'agit de prestations de services, de primes d'assurance et de frais d'annonces et d'insertions.

Recettes

Investissement.

28 605 € sont prévus en recettes d'investissement dont 19 965 € correspondent à l'excédent de fonctionnement 2022 capitalisé.

8 640 € sont relatifs à une avance sur la subvention de l'Etat concernant l'étude de programmation.

Fonctionnement

Les ressources disponibles en fonctionnement sont égales à 249 171 € correspondant au solde de l'excédent de fonctionnement 2022 reporté.

Ce montant permet d'annuler les participations des collectivités membres du syndicat mixte prévues à hauteur de 85 000 € pour l'année 2023.

Au total, le montant du BS 2023 est équilibré en dépenses et en recettes à 131 220 € en mouvements réels et à 323 996 € en mouvements budgétaires, comprenant les opérations d'ordre, selon le tableau suivant :

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	Dépenses			Recettes		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Crédits d'investissement	159 825,00	0,00	159 825,00	28 605,00	131 220,00	159 825,00
Crédits de fonctionnement	32 951,00	131 220,00	164 171,00	164 171,00	0,00	164 171,00
Total budget	192 776,00	131 220,00	323 996,00	192 776,00	131 220,00	323 996,00

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2023 retracé dans le document joint au présent rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale

M^me^ Danielle MILON

Syndicat Mixte Provence Fluviale
Comité Syndical

REÇU LE
07.11.23
PREF.13

n°1

OBJET : : Budget Supplémentaire 2023

Le 25 octobre 2023, à 10 heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Sophie DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentantes du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Martine AMSELLEM suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette :

- Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentante de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentante de la Commune de Port-Saint-Louis-du Rhône :

- Mme Nieves CASTEJON suppléante de M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE :

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Didier REAULT (3 voix).

Syndicat Mixte Provence Fluviale
Comité Syndical

REÇU LE
07.11.23
PREF.13

n°1

DELIBERATION

OBJET : Budget Supplémentaire 2023

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

  Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 25 octobre 2023, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2023 retracé dans le document joint au rapport ;
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale

M^me^ Danielle MILON